

**« Proposition de loi visant à promouvoir l'égalité
femme/homme à travers le sport, rédigée par les élèves de la
classe de 6^{ème} du Collège des Fontilles de Blesle. »**

Exposé des motifs :

Au cours de nos recherches, nous avons constaté que les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent importantes, malgré des progrès. Par exemple, dans le domaine du travail, les femmes touchent un salaire inférieur de 15 % par rapport à celui des hommes.

Des avancées dans le domaine du sport ont été enregistrées, des disciplines, autrefois interdites aux femmes peuvent être pratiquées de nos jours comme le 3 000 m steeple ou le lancer de marteau. Lors des futurs Jeux Olympiques de Paris, il y aura autant de femmes que d'hommes sélectionnés. Si les femmes peuvent pratiquer l'ensemble des disciplines sportives, on remarque qu'elles sont moins nombreuses que les hommes à s'inscrire pour des compétitions. Cela peut s'expliquer par la moindre diffusion du sport féminin à la télévision, selon une enquête de l'ARCOM de 2023, « on voit seulement des hommes durant 74% du temps ; 4,8% de ce temps médiatique consacré au sport concerne des féminines, et 21% des compétitions "mixtes".

Nous pensons qu'il faut lutter contre les stéréotypes de genre qui éloignent les femmes de la pratique sportive.

Pour cela nous proposons les mesures suivantes :

Article 1^{er} :

La République garantit aux personnes un égal accès aux pratiques sportives quel que soit le sexe.

Article 2 :

Dans le cadre du sport scolaire, nous proposons la création d'Olympiades mixtes dans lesquelles toutes les équipes sont composées du même nombre de filles et de garçons (course de relais, deux contre deux en basket ou badminton...).

Article 3 :

La télévision publique diffuse les compétitions sportives féminines, notamment des équipes de France de sports collectifs à égalité avec celles des équipes masculines. Cette diffusion doit être en direct.

Article 4 :

Les collectivités territoriales conditionnent leurs subventions aux fédérations et clubs sportifs attribuant des primes égales quel que soit le sexe lors des compétitions sportives qu'elles organisent.